

Cette note d'évaluation présente un résumé des principaux résultats, conclusions et recommandations, telles qu'identifiées par l'évaluateur, à l'usage des principales parties prenantes, y compris en interne par le personnel de l'OIM et en externe par les partenaires du projet.

**Type d'évaluation :** Evaluation finale externe

**Evaluateur :** Octopus Consulting & Insight (OCI)

**Dates de visite de terrain :** 23 Décembre 2022 au 17 Janvier 2023

**Date de soumission du rapport final :** 02 Mai 2023

**Demandée par :** OIM Niger

**Gérée par :** Christina ATEKMANGO, Project Manager

## RESUME DU PROJET

Le projet « *Appui au Renforcement de la Gestion de la Migration - Phase II* » est mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et financé par l'Ambassade du Danemark / Coopération danoise pour le développement (DANIDA). Le projet vise à renforcer les capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l'homme et incluant l'accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d'origine. Pour la mise en œuvre de la phase II du projet, trois groupes d'activités ont été prévues et réalisées: (1) l'appui technique au mandat du Cadre de Concertation des Migrations (CCM) et de ses sous-groupes et le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents chargés de la gestion de la migration; (2) l'assistance technique et le renforcement de capacités de l'Institut National des Statistiques (INS), la cartographie des producteurs et utilisateurs de données migratoires et l'établissement d'une plate-forme intégrée de données sur les migrations au Niger et la formation des producteurs de données migratoires; (3) l'appui technique à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) en matière de digitalisation des documents de voyage et l'appui aux déplacements nationaux et internationaux des missions consulaires.

**Résultat 1 :** Les acteurs institutionnels de la gouvernance de la migration démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration.

**Objectif de l'évaluation :** Le but de cette évaluation est d'apprécier l'étendue des accomplissements et changements opérés par rapport à l'objectif et aux résultats escomptés du projet. De façon spécifique, l'évaluation vise à (i) juger de la pertinence de l'intervention en lien avec le cadre stratégique DANIDA, l'efficacité et l'efficience des composantes de l'intervention ; (ii) éclairer les prises de décisions des bailleurs potentiels quant au financement de phases additionnelles, sur la base des opportunités et des lacunes identifiées par l'évaluation ; (iii) améliorer la conception et la mise en œuvre des activités, projets ou programmes en cours ou futurs ; et (iv) documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques.

**Critères d'évaluation :** Pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité, genre et droits humains.

**Méthodologie de l'évaluation :** Revue documentaire ; questionnaire développé et adressé aux structures / institutions bénéficiaires et aux bénéficiaires indirects du projet au niveau central à Niamey et au niveau régional.

### Information sur le projet :

Couverture géographique : Niger - Niamey , Tahoua , Agadez , Zinder

Type de projet : MS - Migration Management Support/MD - Mainstreaming Migration into Development

Code du projet : MS.0020

Période d'exécution du projet : 15 septembre 2020 - 15 Décembre 2022

Bailleur : Coopération danoise pour le développement (DANIDA)

**Résultat 2 :** Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques.

**Résultat 3 :** Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants en soutien à la liberté de mouvement des personnes .

## RÉSULTATS CLÉS ET CONCLUSIONS

À l'issue du processus de la collecte, du traitement et de l'analyse de données, le projet s'est avéré concluant pour tous les critères d'évaluation retenus. Cependant, des efforts restent à fournir surtout en ce qui concerne l'efficacité. Les résultats se présentent comme suit par les principaux critères d'évaluation :

**Pertinence (notation : 5/5) :** il ressort de l'analyse des données recueillies que dans l'ensemble, les objectifs et les stratégies du projet sont alignées avec les besoins des structures bénéficiaires. Le projet a été non seulement une solution pertinente mais aussi une opportunité ayant permis de combler en son temps les besoins les plus pressants de ces institutions.

**Cohérence (notation : 5/5) :** l'appréciation de la cohérence se fait à deux niveaux tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, le projet s'arrime avec d'autres projets de l'OIM. Au niveau externe, il cadre bien avec la politique nationale de la migration de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration.

**Efficacité (notation : 4/5) :** le projet a été performant et a permis (i) le renforcement de la synergie des acteurs de la gestion de la migration, (ii) Création et mis en œuvre de la plateforme de gestion de l'information et d'utilisation des données statistiques et de (iii) Consolidation d'une coordination régionale pour une gestion efficace basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants. Le projet a également créé un environnement de collecte et de partage des données cruciales aux prises de décisions au niveau central et régional.

**Efficacité (notation : 4/5) :** les financements mobilisés pour le projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés avec respectivement une bonne performance au taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière. Il a fait preuve d'adaptabilité lors de la période de la crise sanitaire de COVID-19 et une bonne optimisation des ressources afin d'atteindre les résultats.

**Impact (notation : 4/5) :** les activités du projet ont affecté positivement les structures bénéficiaires à travers le renforcement des capacités créant une main d'œuvre et un leadership plus aguerri. Elles ont aussi contribué à l'approvisionnement en matériels de travail (achat d'équipements et accès à l'internet), et la production et l'utilisation des données fiables sur la migration. Autres points positifs sont : l'augmentation du nombre de laissez-passer délivrés entre 2020-2022 par rapport au début du projet en 2020, l'amélioration de la coordination au sein des acteurs migratoires et la digitalisation des données migratoires.

**Durabilité (notation : 3/5) :** le personnel interviewé dans les institutions bénéficiaires qualifie son degré d'appropriation des questions de migration de très élevé. Le recrutement de jeunes fonctionnaires, l'implication des stagiaires, la plateforme des données gérée par l'INS, et la digitalisation des documents de voyage constituent des points forts favorables à l'extension des résultats atteints par le projet. Toutefois, les institutions bénéficiaires expriment un besoin de soutien gouvernemental pour pouvoir perdurer leurs activités dans le long terme.

**Genre et droits humains (notation : 3/5) :** le projet a pris en compte l'aspect genre dans le recrutement du personnel. Toutefois, seulement 1/5 du staff au niveau de l'INS dans la mise en œuvre du projet est féminin, et il faudra suivre les recommandations pour améliorer la condition des femmes migrantes. La performance en termes de droit humains du projet n'est pas à négliger en raison de la prise en compte du bien-être des migrants en général et de ceux provenant des zones de conflits

en particulier. La condition des personnes handicapées n'est malheureusement pas prise en compte.

## RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'évaluation, les recommandations suivantes ont été formulées :

### A l'endroit du Bailleur de fonds (DANIDA)

- ⇒ Veiller à une meilleure prise en compte des standards de l'OIM en matière de part du budget (pourcentage de fonds) allouée aux ressources humaines dans la formulation d'une prochaine phase du projet ;
- ⇒ Faciliter le renforcement de capacités des acteurs communaux des services de l'État Civil, des Migrants et des réfugiés chargés de la collecte, du traitement et de l'analyse des données migratoires ;
- ⇒ Accompagner la mise en place d'un serveur (data center) au niveau de la Direction Générale de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R) pour faciliter l'autonomie de la Direction en matière de production de données provenant des communes, des départements et des régions ;
- ⇒ Accompagner les collectivités locales dans l'actualisation des fiches de collecte de données prenant en compte toutes les rubriques en lien avec le genre, les droits humains et les personnes vivant avec un handicap au sein de toutes les structures productrices de données migratoires.

### A l'endroit de l'OIM

- ⇒ Revoir la formulation des indicateurs du projet notamment la fixation des cibles pour une estimation précise de leur niveau d'atteinte ;
- ⇒ Réduire le nombre d'indicateurs d'ordre qualitatif ou opérationnel ces indicateurs en définissant des paramètres facilitant l'estimation du niveau précis d'atteinte.
- ⇒ Accompagner l'organisation des sessions de renforcement des capacités techniques des institutions bénéficiaires afin d'assurer la pérennisation des activités du projet ;
- ⇒ Faciliter la communication et la synergie d'actions entre les différents acteurs institutionnels même après la mise en œuvre du projet à travers l'organisation des séances d'échange et de partage d'expériences.

### A l'endroit des institutions bénéficiaires

- ⇒ Intégrer les questions migratoires dans les Plans de Développement locaux (au niveau régional – PDR, communal PDC) en articulation avec le PDES (2022 – 2026) ;
- ⇒ Appuyer la mise en place des dispositifs départementaux de collecte de données à des fréquences régulières ;
- ⇒ Appuyer le renforcement continu de capacités des agents en charge de la collecte des données migratoires ;
- ⇒ Œuvrer à la poursuite des actions du projet au sein de chaque structure .

### A l'endroit de l'Etat

- ⇒ Accompagner les institutions bénéficiaires en prévoyant des contreparties nationales pour le support des activités post-projet ou la maintenance dans l'optique de la durabilité ;
- ⇒ Appuyer la formation continue des points focaux de tous les départements ministériels en charge de la digitalisation des données migratoire garantissant la collecte continue de données ;
- ⇒ Travailler à l'autonomie financière de l'institution pour financer les projets conçus à court, moyen et long terme ;
- ⇒ Accompagner les dispositifs de délivrance de laissez-passer et de documents légaux pour l'accès à l'emploi au Niger.